

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: **NALCO VARIDOS FSK**
Type de substance : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation de la substance/du mélange : TRAITEMENT DES CIRCUITS FERMES

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

NOM DE LA COMPAGNIE
Nalco Ltd.
P.O. BOX 11, WINNINGTON AVENUE
NORTHWICH, CHESHIRE, U.K. CW8 4DX
TÉL : +44 (0)1606 74488

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE LOCALE
NALCO FRANCE SAS
5 RUE ROSA BONHEUR
59290 WASQUEHAL
TÉL : + 33 (0) 3 28 16 28 00

Pour les informations de sécurité relatives au projet, veuillez contacter msdseame@nalco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen
+33-(0)6-11-07-32-81 France
+33-(0)145-42-59-59 ORFILA Centre antipoison

Date de Compilation/Révision : 17.12.2015
Nombre De Version: 2.0

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange



Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	 
Mention d'avertissement	:	Attention
Mention de danger	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les

Product VARIDOS FSK

organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence	:	Prévention:	
		P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
		P280	Porter des gants de protection.
		Intervention:	
		P301 + P312 + P330	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.	
	P314	Consulter un médecin en cas de malaise.	

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Ethylèneglycol
Hydroxyphosphonoacetic Acid, Trisodium Salt
Sel de benzothiazole

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Ethylèneglycol	107-21-1 203-473-3 01-2119456816-28	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; H373	50 - <= 100
Hydroxyphosphonoacetic Acid, Trisodium Salt	78620-07-2	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; H373	0.1 - < 0.25
Sel de benzothiazole	2634-33-5 220-120-9	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	0.05 - < 0.1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

Product VARIDOS FSK

apparaissent.

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Utilisez un savon doux, si disponible.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
Faire appel à une assistance médicale. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer abondamment à l'eau.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas d'ingestion | : | Rincer la bouche.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : | En cas d'urgence, évaluez le danger avant d'agir. Ne vous exposez pas à des risques de blessure. Dans le doute, contactez les agents
Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Ne pas utiliser d'eau, sauf en quantités suffisantes pour noyer le foyer d'incendie. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ininflammable et incombustible. |
| Produits de combustion dangereux | : | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Oxydes de carbone |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|--|---|--|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Autres informations | : | Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Conseil pour les non-secouristes : S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Éliminer les traces en déversant de l'eau.
En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Product VARIDOS FSK

Matière appropriée : Les données suivantes de compatibilité sont suggérées basé sur des données semblables et/ou l'expérience de l'industrie. Polyéthylène haute densité, Acier inoxydable 304, La compatibilité avec les matériaux en plastique peut varier. Nous recommandons vivement de tester cette compatibilité avant utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : TRAITEMENT DES CIRCUITS FERMES

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethylèneglycol	107-21-1	VLCT (VLE) (Vapeur(s))	40 ppm 104 mg/m ³	FR VLE
		VME (Vapeur(s))	20 ppm 52 mg/m ³	FR VLE

DNEL

Ethylèneglycol	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 106 mg/cm ²
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: long terme - systémique
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 35 mg/m ³
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: long terme - local Valeur: 35 mg/m ³
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 53 mg/cm ²
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 7 mg/m ³

PNEC

Ethylèneglycol	:	Eau douce Valeur: 10 mg/l
		Eau de mer Valeur: 1 mg/l
		Libération intermittente

Product VARIDOS FSK

	Valeur: 10 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 20.9 mg/kg
	Eau Valeur: 1995.5 mg/l
	Sol Valeur: 1.53 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Système efficace de ventilation par aspiration.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité

Protection des mains (EN 374) : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Gants
Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle
Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures
Consult PPE manufacturer for the appropriate glove thickness (depending on the type of gloves and its intended use).
Consulter les fabricants d'EPI afin de déterminer l'épaisseur des gants (dépend du type de gants et de l'utilisation qui en est faite).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Lorsque le risque d'atteinte des voies respiratoire ne peut pas être écarté ou suffisamment limité (que ce soit par des moyens techniques, de protection collective, des méthodes de travail ou des procédures d'utilisation), envisager l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire homologué EU (89/656/EEC, 89/686/EEC) et équipé d'un filtre de type : A-P

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Sucré(e)
Point d'éclair	: 111 °C
pH	: 8.5, 100 %
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0.006 KPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.118
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Product VARIDOS FSK

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Le contact avec des oxydants forts (p. ex., chlore, peroxydes, chromates, acide nitrique, perchlorate, oxygène concentré, permanganate) peut provoquer un dégagement de chaleur, une explosion ou un dégagement de gaz toxiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 548.97 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Product VARIDOS FSK

- Effets sur la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Mutagenicité sur les cellules germinales : Ne contient pas de composé listé comme mutagène
- Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants

- Toxicité aiguë par voie orale : Sel de benzothiazole
DL50 Rat: 1,020 mg/kg

Composants

- Toxicité aiguë par voie cutanée : Ethylèneglycol
DL50 Lapin: 10,600 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

- Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
- Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Exposition chronique : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Expérience de l'exposition humaine

- Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.
- Contact avec la peau : Rougeur, Irritation, Réactions allergiques
- Ingestion : Pas d'information disponible.
- Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

- Autres informations** : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Product VARIDOS FSK

Produit

- Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité pour les poissons : 96 Heure CL50 *Leuciscus idus*(Ide): > 9,999 mg/l
Substance d'essai: Ingrédient actif
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : 24 Heure CL50 *Daphnia magna* (Grande daphnie) : > 9,999 mg/l
Substance d'essai: Ingrédient actif
- Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

- Toxicité pour les poissons : Ethylèneglycol
96 h CL50: 72,860 mg/l

Composants

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Ethylèneglycol
48 h CE50: > 100 mg/l

Composants

- Toxicité pour les algues : Ethylèneglycol
96 h CE50: 6,500 mg/l
- Sel de benzothiazole
72 h CE50: 0.15 mg/l

Composants

- Toxicité pour les bactéries : Ethylèneglycol
> 1,995 mg/l
Méthode: ISO 8192

Composants

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Ethylèneglycol
7 jr NOEC: 15,380 mg/l

Composants

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. (Toxicité chronique) : Ethylèneglycol
7 jr NOEC: 8,590 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

- Biodégradabilité : Les substances de cette préparation sont supposées être facilement biodégradables
- Biodégradation Evaluation : Les substances de cette préparation sont supposées être facilement biodégradables

Composants

- Biodégradabilité : Ethylèneglycol

Product VARIDOS FSK

Résultat: Facilement biodégradable.

Sel de benzothiazole

Résultat: Non applicable - inorganique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Cette préparation ou ce produit n'est pas supposé être bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol

Produit

Cette substance est soluble dans l'eau et devrait y rester.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet néfaste supposé.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
- Le code européen des déchets : 16 03 05* - PRODUITS HORS SPECIFICATIONS ou INUTILISES -Déchets organiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Product VARIDOS FSK

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

LOIS INTERNATIONALES SUR LE CONTRÔLE DES PRODUITS CHIMIQUES

RÉGLEMENTATION NATIONALE: France

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): non déterminé

RÈGLEMENT NATIONAL, ALLEMAGNE

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1
Classification conformément à VwVwS, Annexe 4.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Autres informations

Sources des principales : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques

Product VARIDOS FSK

données utilisées pour
l'établissement de la fiche de
données de sécurité

cancérogènes des produits chimiques pour les humains,
Genève: Organisation mondiale de la santé, Centre
international de recherche sur le cancer.

Les documents et sources de données clé éventuelles ayant
pu être utilisés conjointement aux estimations ressortant du
jugement d'un expert pour compiler la feuille technique sur la
sécurité : réglementations/directives européennes
(notamment (EC) No 1907/2006, (EC) No 1272/2008,
67/548/EEC, 1999/45/EC) données du fournisseur, inter-net,
ESIS, IUCLID, ERICards, données officielles non
européennes et autres sources de données.

Rédigé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.